



Délibération
FINANCES/JG

Envoyé en préfecture le 15/02/2019
Reçu en préfecture le 15/02/2019
Affiché le 
ID : 017-211704150-20190206-2019_14APEAUPOT-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 FEVRIER 2019

2019 - 14 BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE » - MODIFICATION ET CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 28

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE, Jean ENGELKING, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, Brigitte BERTRAND, Laurence HENRY, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Serge MAUPOUET, Christian SCHMITT à Nelly VEILLET, Danièle COMBY à Jean-Philippe MACHON, Marylise MOREAU à Jean-Pierre ROUDIER.

Absents excusés : 3

François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Brigitte FAVREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Erol URAL

Date de la convocation : 31 janvier 2019

Date d'affichage : 15 FEV. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-3,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M49,

Considérant la nécessité d'ajuster les montants des autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiement (CP) au vu des réalisations constatées sur l'exercice antérieur et des modifications budgétaires adoptées,

Considérant l'opération relative au renouvellement des membranes d'ultra-filtration de l'usine traitement d'eau de Diconche est arrivée à son terme,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 24 janvier 2019,



Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer :

- Sur les nouveaux montants d'autorisations de programmes tels qu'indiqués dans le tableau joint,
- Sur les ventilations des crédits de paiements telles que détaillées dans le tableau joint,
- Sur la clôture des autorisations de programme :
 - o AP « Renouvellement des membranes d'ultra-filtration (Diconche) ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 26

Contre l'adoption : 6 (Bruno DRAPRON, Josette GROLEAU, Laurence HENRY, Serge MAUPOUET en son nom et celui de Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Annie TENDRON)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Modification des AP/CP existants

	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP Nouveaux 2019	CP 2020	CP 2021	CP Nouveaux 2021	CP 2022	CP Nouveaux 2022	Montant global de l'AP
RESEAUX EAU POTABLE	188 857,59	390 986,58	647 142,41	1 049 590,00	550 000,00	550 000,00	515 165,83	-	-	2 694 600,00
PROTECTION CAPTAGE DE LUCERAT	-	7 483,37	700 000,00	1 673 000,00	200 000,00	550 000,00	200 000,00	50 000,00	47 516,63	2 128 000,00
TOTAL	188 857,59	398 469,95	1 347 142,41	2 722 590,00	750 000,00	1 100 000,00	715 165,83	50 000,00	47 516,63	4 822 600,00

Clôture de l'AP « Renouvellement des membranes d'ultra-filtration (Diconche) »

	CP antérieurs	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Montant global de l'AP
RENOUVELLEMENT MEMBRANES D'ULTRA-FILTRATION (DICONCHE)	1 030 818,00	209 775,00	4 058,00		1 244 651,00